

Effectif légal du Conseil : 11
Membres en exercice : 11

COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 mai 2015

DATE DE CONVOCATION

30 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

07 avril 2015

L'an deux mil QUINZE, le quatre mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Benoit OUDIN, Maire.

PRÉSENTS OUDIN Benoit, MAZURAS Alexandre, COTILLARD Nicole, DARVILLE Camille, CARPENTIER Franck,, BRIDOU Olivier

EXCUSÉS : TURPIN Michèle, SOURDILLE Christelle, ORIGNE Thierry

ABSENTS : CLERGEOT Philippe

REPRÉSENTÉS : VERHUST Annie par OUDIN Benoit

Secrétaire de séance : MAZURAS Alexandre

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait modifier l'ordre du jour et y ajouter :

- Modification des statuts de la CCPN
- Renouvellement convention du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Modification de la délibération n°2015-01-13

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des précisions à la délibération n° 2015-01-13 et de la modifier comme suit :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a présenté à Madame la Députée, Valérie LACROUTE, les projets de la commune qui pourraient être éligibles au versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Cette dernière demande au Conseil Municipal de retenir un projet en particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de réaliser une opération d'équipement,
DECIDE de retenir le projet des jeux extérieurs pour enfants ,

DECIDE de retenir l'ensemble de jeux proposé par Manutan Collectivités pour un montant de 3098 € HT (devis ci-joint)

CHARGE Monsieur le Maire d'en faire la demande auprès de Madame la Députée.

Modification statutaire CCPN

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Délibération n°2015-23 de la Communauté de Communes du Pays Nemours annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Madame la Présidente.

Renouvellement de la convention du Centre de gestion

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Centre de Gestion de Seine et Marne concernant le renouvellement de la convention relative aux missions obligatoires gratuites assurées par le Centre de Gestion pour le compte de la CNRACL en matière de retraite,

Cette convention qui a pu être renouvelée pour 3 ans avec un effet rétroactif au 01/01/2015, rappelle d'une part la nature des services assurés par le Centre de Gestion 77 pour le compte de la CNRACL en matière de retraite et d'autre part la relation entre les collectivités territoriales et établissements publics, et le Centre de Gestion de Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Informations diverses

- *Le revêtement de la cour de l'école vétuste et dangereux a été refait à neuf pendant les vacances scolaires pour un montant de 1 234€ TTC ;*
- *Les travaux d'étanchéité de la mare ont été effectués pour un coût de 1 800 € TTC ;*
- *Des trous sur la voirie ont été rebouchés notamment rue de Milly, rue de la Croix Rouge et au Stop de cette même rue ;*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 07 mai 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

**Le Maire,
Benoit OUDIN**

